

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/07/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Centre national des sports de la Défense (CNSD)	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Au sein du ministère des armées et des anciens combattants, il est impératif d'avoir des éducateurs sportifs opérationnels, spécialistes en capacité à entraîner physiquement et moralement le personnel afin qu'il soit en condition permanente au plan sportif opérationnel pour mener ses missions, aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger. Le ministère veille ainsi scrupuleusement à la correspondance entre les compétences détenues par ses éducateurs sportifs opérationnels et les réalités très diverses des emplois tenus par le personnel qu'ils entraînent. La certification professionnelle est donc nécessaire à l'efficacité et l'employabilité au sein du ministère des éducateurs sportifs opérationnels.

Sur le marché du travail civil, les opportunités d'emploi sont bien réelles, rendant la certification professionnelle d'autant plus pertinente.

Le secteur du sport connaît en effet une dynamique d'emploi positive, toutes activités confondues. Le nombre de structures a doublé en dix ans et les effectifs continuent d'augmenter (enquête 2024 de l'Observatoire des métiers du sport). La filière sport représente 2,6% du PIB. Elle rassemble près de 400 000 emplois, soit 1,3% des effectifs salariés en France. Avec l'engouement du public pour le sport de loisir, de nature et de bien-être, des postes sont à prendre dans l'animation et l'éducation sportives, le coaching, la gestion et le management.

Les compétences des éducateurs sportifs opérationnels acquises et mises en œuvre au sein du ministère des armées et des anciens combattants sont tout à fait transférables pour répondre aux besoins du marché du travail civil. La certification professionnelle présente donc une réelle valeur d'usage.

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif opérationnel élabore des séances basées sur les activités physiques et sportives, les anime individuellement ou collectivement pour contribuer à la préparation des participants. Il contribue à l'organisation de manifestations sportives dans son unité d'emploi. Titulaire du brevet national de sauvetage et de sécurité aquatique (BNSSA), il est également responsable de la surveillance des bassins de natation.

Au sein du ministère des armées et des anciens combattants, l'éducateur sportif opérationnel est sensibilisé lors de sa formation certifiante à l'accompagnement sportif des personnes en situation de handicap et peut obtenir le niveau animateur de la fédération française handisport (FFH).

Les principales activités de l'éducateur sportif opérationnel sont les suivantes :

- identification des objectifs de la séance d'activités physiques et sportives opérationnelles ;
- vérification des moyens matériels nécessaires à la séance d'activités physiques et sportives opérationnelles ;
- construction du déroulement d'une séance d'activités physiques et sportives opérationnelles ;
- formalisation par écrit du contenu et du déroulement d'une séance d'activités physiques et sportives opérationnelles ;
- accueil des participants à la séance d'activités physiques et sportives opérationnelles ;
- mise en œuvre d'une séance d'activités physiques et sportives opérationnelles comme :
 - une séance visant au développement de la condition physique générale et/ou spécifique et/ou opérationnelle basée sur des activités support (course à pied, musculation, natation, parcours athlétiques, sports collectifs)

ou

- une séance d'initiation à la pratique sportive générale et/ou opérationnelle (sports collectifs, sports de combat, etc.) ;
- participation à la définition technique des épreuves de la manifestation sportive ou du tournoi ;
- participation à la définition des besoins nécessaires à la manifestation sportive ou du tournoi ;
- gestion du travail au sein d'une équipe de la manifestation sportive ou du tournoi ;
- présentation et animation d'une phase de la manifestation sportive ou du tournoi ;
- application des procédures d'alerte et de secours en cas de nécessité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Identifier les objectifs et les caractéristiques du public de la séance d'activités physiques et sportives opérationnelles à partir de la commande (cycle d'entraînement, phase de préparation, demande des supérieurs...) pour déterminer les exercices et le contenu de la séance.
- S'assurer de la disponibilité et de l'état du lieu et du matériel nécessaires pour le déroulé de la séance en fonction de l'activité physique et sportive opérationnelle concernée, du nombre des apprenants et de leurs profils, des objectifs à atteindre, afin que les conditions de mise en œuvre soient optimales et conformes aux règles de sécurité.
- Construire le déroulement d'une séance dans l'ensemble des activités physiques et sportives opérationnelles (course à pied, musculation, PO, PPO, sports de combat, sports collectifs...), sur la base d'une démarche pédagogique adaptée, comprenant un enchaînement d'exercices et d'étapes, en vue d'une mise en œuvre en toute sécurité, fluide et adaptée.
- Formaliser le contenu de la séance d'activités physiques et sportives opérationnelles sur un support écrit ou informatique afin de l'utiliser comme repère durant la mise en œuvre et de l'intégrer dans un catalogue de séances.
- Accueillir les participants en se présentant et en faisant connaissance du groupe pour amorcer l'ambiance recherchée.
- Expliquer le déroulement de la séance en précisant les objectifs et le procédé d'entraînement afin d'en vérifier la compatibilité avec le niveau et les capacités des participants et de rendre la séance engageante.
- Faire effectuer aux participants un échauffement adapté et progressif (soit à une séance de développement de la condition physique générale et/ou spécifique et/ou opérationnelle, soit à une séance de sport collectif ou de sport de combat), tenant compte des conditions de la séance, de l'intensité et des exercices prévus, ainsi que des capacités des participants, afin d'éviter les blessures durant l'entraînement.
- Présenter et faire la démonstration de chaque exercice au fur et à mesure du déroulement de la séance, en communiquant les explications théoriques si besoin, et en insistant sur les points de vigilance et de posture afin que l'exécution par les participants s'effectue en toute sécurité, dans le respect des limites de chacun, et au plus près des attendus.
- Accompagner au plus près dans l'exécution de chaque exercice grâce à une observation et une écoute attentives, par la répétition des explications avec patience, en guidant et corrigeant individuellement si besoin, voire en adaptant l'exercice afin que les participants en retirent tout le bénéfice et pour éviter les blessures.
- Rendre la séance dynamique et efficace en transmettant son énergie aux participants et en faisant appliquer la discipline adaptée afin de les aider à repousser leurs limites.
- Faire effectuer les gestes de retour au calme afin d'aider à la récupération du corps si nécessaire.
- Participer à la définition technique des épreuves sportives de l'événement en fonction de sa nature et du(des)

sport(s) concerné(s), sur la base de la commande ou du cahier des charges, en tenant compte des paramètres fixes, des participants, pour la faisabilité des épreuves en toute sécurité et conformité.

- Participer à la définition des besoins en matériels et en personnel d'encadrement au regard de l'effectif des participants, de la durée de l'événement sportif, de sa notoriété et de la zone de pratique afin de prendre les mesures nécessaires pour le bon déroulement.
- Répartir et coordonner les tâches entre les membres d'une équipe de la manifestation sportive, en appliquant les directives du responsable de l'organisation, afin de garantir une réalisation fluide et efficace d'une phase de l'événement.
- Présenter et animer une phase de la manifestation sportive conformément au dossier de la manifestation et en respectant le timing horaire afin d'assurer un enchaînement fluide des activités et créer une ambiance engageante.
- Faire respecter les consignes de sécurité aux participants, en s'appuyant sur les règles de pratique et les caractéristiques du lieu, afin de garantir la sécurité de tous (participants et organisateurs).

Blocs de compétences

RNCP41897BC01 — Élaborer des séances d'activités physiques et sportives opérationnelles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les objectifs et les caractéristiques du public de la séance d'activités physiques et sportives opérationnelles à partir de la commande (cycle d'entraînement, phase de préparation, demande des supérieurs...) pour déterminer les exercices et le contenu de la séance.
- S'assurer de la disponibilité et de l'état du lieu et du matériel nécessaires pour le déroulé de la séance en fonction de l'activité physique et sportive opérationnelle concernée, du nombre des apprenants et de leurs profils, des objectifs à atteindre, afin que les conditions de mise en œuvre soient optimales et conformes aux règles de sécurité.
- Construire le déroulement d'une séance dans l'ensemble des activités physiques et sportives opérationnelles (course à pied, musculation, PO, PPO, sports de combat, sports collectifs...), sur la base d'une démarche pédagogique adaptée, comprenant un enchaînement d'exercices et d'étapes, en vue d'une mise en œuvre en toute sécurité, fluide et adaptée.
- Formaliser le contenu de la séance d'activités physiques et sportives opérationnelles sur un support écrit ou informatique afin de l'utiliser comme repère durant la mise en œuvre et de l'intégrer dans un catalogue de séances.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Quelle que soit la nature de l'évaluation, elle s'appuie sur une logique de compétences.

RNCP41897BC02 — Animer des séances d'activités physiques et sportives opérationnelles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Accueillir les participants en se présentant et en faisant connaissance du groupe pour amorcer l'ambiance recherchée.
- Expliquer le déroulement de la séance en précisant les objectifs et le procédé d'entraînement afin d'en vérifier la compatibilité avec le niveau et les capacités des participants et de rendre la séance engageante.
- Faire effectuer aux participants un échauffement adapté et progressif (soit à une séance de développement de la condition physique générale et/ou spécifique et/ou opérationnelle, soit à une séance de sport collectif ou de sport de combat), tenant compte des conditions de la séance, de l'intensité et des exercices prévus, ainsi que des capacités des participants, afin d'éviter les blessures durant l'entraînement.
- Présenter et faire la démonstration de chaque exercice au fur et à mesure du déroulement de la séance, en communiquant les explications théoriques si besoin, et en insistant sur les points de vigilance et de posture afin que l'exécution par les participants s'effectue en toute sécurité, dans le respect des limites de chacun, et au plus près des attendus.
- Accompagner au plus près dans l'exécution de chaque exercice grâce à une observation et une écoute attentives, par la répétition des explications avec patience, en guidant et corrigeant individuellement si besoin, voire en adaptant l'exercice afin que les participants en retirent tout le bénéfice et pour éviter les blessures.
- Rendre la séance dynamique et efficace en transmettant son énergie aux participants et en faisant appliquer la

discipline adaptée afin de les aider à repousser leurs limites.

- Faire effectuer les gestes de retour au calme afin d'aider à la récupération du corps si nécessaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Quelle que soit la nature de l'évaluation, elle s'appuie sur une logique de compétences.

RNCP41897BC03 — Participer à l'organisation d'une manifestation sportive

LISTE DE COMPÉTENCES

- Participer à la définition technique des épreuves sportives de l'événement en fonction de sa nature et du(des) sport(s) concerné(s), sur la base de la commande ou du cahier des charges, en tenant compte des paramètres fixes, des participants, pour la faisabilité des épreuves en toute sécurité et conformité.
- Participer à la définition des besoins en matériels et en personnel d'encadrement au regard de l'effectif des participants, de la durée de l'événement sportif, de sa notoriété et de la zone de pratique afin de prendre les mesures nécessaires pour le bon déroulement.
- Répartir et coordonner les tâches entre les membres d'une équipe de la manifestation sportive, en appliquant les directives du responsable de l'organisation, afin de garantir une réalisation fluide et efficace d'une phase de l'événement.
- Présenter et animer une phase de la manifestation sportive conformément au dossier de la manifestation et en respectant le timing horaire afin d'assurer un enchaînement fluide des activités et créer une ambiance engageante.
- Faire respecter les consignes de sécurité aux participants, en s'appuyant sur les règles de pratique et les caractéristiques du lieu, afin de garantir la sécurité de tous (participants et organisateurs).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Quelle que soit la nature de l'évaluation, elle s'appuie sur une logique de compétences.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère des armées et des anciens combattants, l'éducateur sportif opérationnel est employé en cellule de sport dirigée par un chef d'équipe éducateur sportif opérationnel. Des adjoints éducateurs sportifs opérationnels agissent sous sa responsabilité.

En fonction de l'organisme d'affectation, la cellule sport peut être dirigée par un conseiller des activités physiques et sportives, avec un plus grand nombre de chefs d'équipe éducateurs sportifs opérationnels.

Dans le secteur civil, les principaux employeurs sont les associations sportives, très nombreuses et souvent petites, l'État pour les enseignants notamment, les régions et les villes, les clubs, les fédérations, les centres de vacances, les salles de remise en forme.

Être titulaire de la certification professionnelle "éducateur sportif opérationnel" enregistrée dans le RNCP permet d'obtenir une carte professionnelle qui autorise à exercer dans le secteur civil conformément aux compétences décrites dans l'annexe II-1 de l'article A.212-1 du code du sport permettant l'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au sein du ministère des armées et des anciens combattants, l'éducateur sportif opérationnel occupe l'emploi de moniteur d'entraînement physique militaire et sportif (moniteur EPMS).

Dans le secteur civil, les principaux emplois occupés sont les suivants :

- professeur de sport de l'Éducation nationale ou auprès d'autres employeurs ;
- animateur sportif ;
- animateur plurivalent des activités physiques et sportives.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le diplôme "moniteur EPMS" interne au ministère des armées et des anciens combattants permet à l'éducateur sportif opérationnel d'exercer dans le milieu militaire.

Être titulaire de la certification professionnelle "éducateur sportif opérationnel" enregistrée dans le RNCP permet d'obtenir une carte professionnelle qui autorise à exercer dans le secteur civil conformément aux compétences décrites dans l'annexe II-1 de l'article A.212-1 du code du sport permettant l'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération.

L'obtention de la certification professionnelle ne permet pas, à elle seule, d'exercer le métier d'éducateur sportif opérationnel au sein du ministère des armées et des anciens combattants. Le statut de personnel militaire est notamment exigé.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation est réservée aux militaires et civils du ministère des armées et des anciens combattants.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification hors VAE peut comprendre de trois jusqu'à cinq membres avec, si possible, une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes.

Deux de ses membres au moins sont qualifiés au titre de la certification visée et le jury est composé d'une majorité de "professionnels" par rapport aux "formateurs" :

- le commandant de l'organisme certificateur ou son représentant (président) ;
- deux membres du collège dit "professionnel", comme :
 - - un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent ;
 - - une personne qualifiée du métier, encadrant des titulaires de la certification (dit "employeur").

En plus, éventuellement :

deux membres du collège "formateur" du cours concerné, ou du collège "professionnel".

Des suppléants sont également désignés.

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés : 50 % au moins, dans la mesure du possible, hormis le président.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de certification par VAE peut comprendre de deux jusqu'à cinq membres avec, si possible, une représentation

équilibrée entre les hommes et les femmes.

Deux de ses membres au moins sont qualifiés au titre de la certification visée et le jury est composé d'une majorité de "professionnels" par rapport aux "formateurs" :

- le commandant de l'organisme certificateur ou son représentant (président) ;
- deux membres du collège dit « professionnel », comme :
 - - un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent ;
 - - une personne qualifiée du métier, encadrant des titulaires de la certification (dit « employeur »).

En plus, éventuellement :

- deux membre(s), soit du collège « formateur » du cours concerné, soit du collège « professionnel ».

Des suppléants sont également désignés.

Les « professionnels » proviennent du domaine concerné, hors formateurs, hors organisme certificateur si possible.

Si le jury de certification par VAE est composé de deux membres, l'un d'eux au moins est qualifié au titre de la certification professionnelle visée par le candidat. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés : 50 % au moins, dans la mesure du possible, hormis le président.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/07/2030
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	08/07/2034
--------------------------------------	------------

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	107	1	100 %	—
2023	92	—	100 %	—
2022	95	—	100 %	100 %
2021	82	—	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35578

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41897/>